RANGERS JUNIORS CANADIENS

Q. Qui sont les Rangers juniors canadiens?

R. Les Rangers juniors canadiens sont des jeunes fiers et compétents qui sont impliqués au sein de leurs collectivités. Il s'agit de filles et de garçons âgés de 12 à 18 ans qui vivent dans des collectivités éloignées et isolées du Yukon, du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et Atlin (Colombie- Britannique). Les Rangers juniors canadiens ne sont pas membres des Forces armées canadiennes. *L'inscription est gratuite!* Tous les coûts, notamment l'uniforme, les déplacements et l'équipement, sont couverts par le ministère de la Défense nationale.

Q. Que font les Rangers juniors canadiens?

R. Les Rangers juniors canadiens se rencontrent une fois par semaine pour participer à des activités amusantes visant à communiquer les trois cercles d'apprentissage des compétences propres aux Rangers, les aptitudes à la vie quotidienne et les compétences traditionnelles.

Compétences propres aux Rangers
- les premiers soins
- le bénévolat et les comportements exemplaires dans la collectivité
- la conduite de petites embarcations, de motoneige et de VTT
- l'adresse au tir

Aptitudes à la vie quotidienne
- l'adoption d'un mode de vie sain
- la prévention du harcèlement et de l'abus
- l'apprentissage de l'art oratoire
- la protection de l'environnement

Compétences traditionnelles
- la chasse et la pêche
- la vie en nature
- l'apprentissage de la spiritualité, de la langue, de la musique et des arts
- les coutumes et traditions

Q. Qui assure le soutien du Programme?

R. Le programme de Rangers juniors canadiens est parrainé par la collectivité en partenariat avec le ministère de la Défense nationale.

Q. Qui instruit les Rangers juniors canadiens?

R. Les Rangers canadiens, des adultes volontaires de la collectivité et d'autres membres des FAC instruisent et dirigent les Rangers juniors canadiens.

Q. Est-ce qu'ils ont l'occasion de participer à de l'instruction à l'extérieur de la collectivité?

R. Les Rangers juniors canadiens ont l'occasion de voyager à l'extérieur de leur collectivité pour participer à la compétition nationale d'adresse au tir, aux sessions d'instruction supplémentaire nationale, aux échanges de patrouille et une des trois séances d'instruction supplémentaire (SIS) pendant l'été :

SIS élémentaire (12 à 14 ans) - Initier les RJC à la vie de groupe et faire des découvertes dans un environnement qui leur est inconnu.

SIS avancée (14 à 16 ans) - Participer à des défis et aventures à l'extérieur afin de promouvoir un respect individuel positif et l'appartenance à un groupe.

SIS en leadership (16 à 18 ans) - Participer à des activités en tant que dirigeant, planifier, organiser et réaliser des activités afin de développer les compétences en leadership.

Pour s'enrôler : Pour devenir membre des Rangers canadiens ou des Rangers juniors canadiens au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon ou à Atlin (Colombie-Britannique), communiquer avec le chef de patrouille de votre collectivité ou communiquer avec :

1er Groupe de patrouilles des Rangers canadiens
C.P. 6666 succ. Main
Édifice Joe Tobie, 5020, 48e Rue
Yellowknife, T.N.-O X1A 2R3

Téléphone : 867-445-1970
Télécopieur : 867-873-6805

1CRPG.1GPRC

www.army.forces.gc.ca/fr/1-gprc/index.page
www.jcr-rjc.ca/fr/a-propos-rjc.page

ARMÉE CANADIENNE — CANADIAN ARMY

1er Groupe de patrouilles des Rangers canadiens

Défense nationale National Defence

Canada

NOTRE MISSION :

La mission des Rangers canadiens est d'offrir une présence militaire limitée dans les régions peu peuplées, côtières et isolées du Canada pour soutenir les opérations des Forces armées canadiennes (FAC) sur la scène nationale et protéger la souveraineté du Canada.

Q: Qui sont les Rangers canadiens?

R: Les Rangers canadiens sont des membres de la Réserve des Forces armées canadiennes qui sont situés dans les collectivités éloignées, côtières et isolées du Canada.

Le 1er Groupe de patrouilles des Rangers canadiens (1 GPRC) est responsable du Nunavut, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et d'Atlin, en Colombie-Britannique, qui représentent environ 40 pour cent de la masse terrestre du Canada.

Le 1 GPRC a un effectif de 1800 rangers dans 65 patrouilles et plus de 1400 Rangers juniors canadiens dans 44 collectivités du Nord.

Le quartier général du 1 GPRC se trouve à Yellowknife (T.N.-O.) et relève de la 3e Division du Canada, qui se trouve à Edmonton (Alb.).

Q. Quels sont la paye et les avantages que j'obtiens en tant que Ranger?

R. Les Rangers canadiens sont autorisés à recevoir jusqu'à 14 jours de solde par an en plus de la rétribution de tâches officielles des FAC. Les Rangers canadiens reçoivent également aussi un dédommagement pour l'usure de leurs véhicules personnels quand ceux-ci servent à appuyer des activités officielles des FAC.

Q. Que font les Rangers canadiens?

R. Les Rangers canadiens ont trois tâches principales :

Mener et appuyer des opérations d'affirmation de la souveraineté

- Mener et soutenir des patrouilles de surveillance et de protection du territoire au Canada, et participer à l'instruction
- Effectuer des patrouilles dans les postes du Système d'alerte du Nord
- Signaler les activités suspectes ou inhabituelles
- Recueillir des renseignements utiles sur le plan militaire

Mener et appuyer des opérations des FAC au pays

- Surveiller les eaux côtières et intérieures
- Fournir une expertise sur le milieu local (guides et conseils)
- Participer aux opérations de recherche et sauvetage (SAR)
- Fournir de l'aide en cas de désastres, naturels ou de main d'homme, et dans le cadre d'opérations humanitaires
- Prêter main-forte à d'autres administrations (fédérale, provinciale, territoriale ou locale)

Assurer une présence des FAC dans la collectivité

- Former, encadrer et superviser les Rangers Juniors canadiens (RJC). Le rôle qu'ils assument aide à améliorer considérablement la qualité de la vie des jeunes dans les endroits les plus isolés du Canada
- Soutenir les activités de la collectivité locale, et y participer

Q. Comment reconnait-on les Rangers canadiens?

R. Les Rangers canadiens reçoivent une casquette rouge des Rangers, un chandail en molleton, un t-shirt, un pantalon de combat et un fusil C-19 avec des munitions des FAC. Chaque patrouille des Rangers canadiens possède également des trousses de premiers soins, un système mondial de localisation (GPS), une boussole et des radios à ondes courtes.

Q. Quelle est la devise des Rangers canadiens?

R. Les Rangers canadiens sont les yeux et les oreilles de l'Armée dans le Nord, d'où la devise « *Vigilans* » – les « *surveillants* ».

Q. Quel genre d'instruction est dispensé aux Rangers?

R. Les Rangers canadiens participent annuellement à environ 14 jours d'instruction et peuvent participer à de l'instruction supplémentaire optionnelle. L'instruction comprend :

- L'exercice militaire
- L'adresse au tir
- Les connaissances militaires générales
- La navigation avec une carte et une boussole
- Les premiers soins
- Les techniques de recherche et de sauvetage

Q. Quelles sont les exigences pour devenir un Ranger canadien?

R. Les Rangers canadiens doivent :

- Être citoyens canadiens et résider au Canada
- Être âgés d'au moins 18 ans
- Pouvoir se déplacer sur la terre et sur l'eau, en véhicule ou à pied
- Ne pas être membres des FAC ou d'un service national (GRC, garde côtière)
- Connaître le terrain de leur région et être personnellement équipé pour survivre et travailler efficacement sur le terrain
- Ne pas avoir d'interdictions juridiques en cours
- Posséder leur propre équipement (motoneige, VTT, bateau, etc.)
- Pouvoir contribuer à la patrouille sur le plan physique